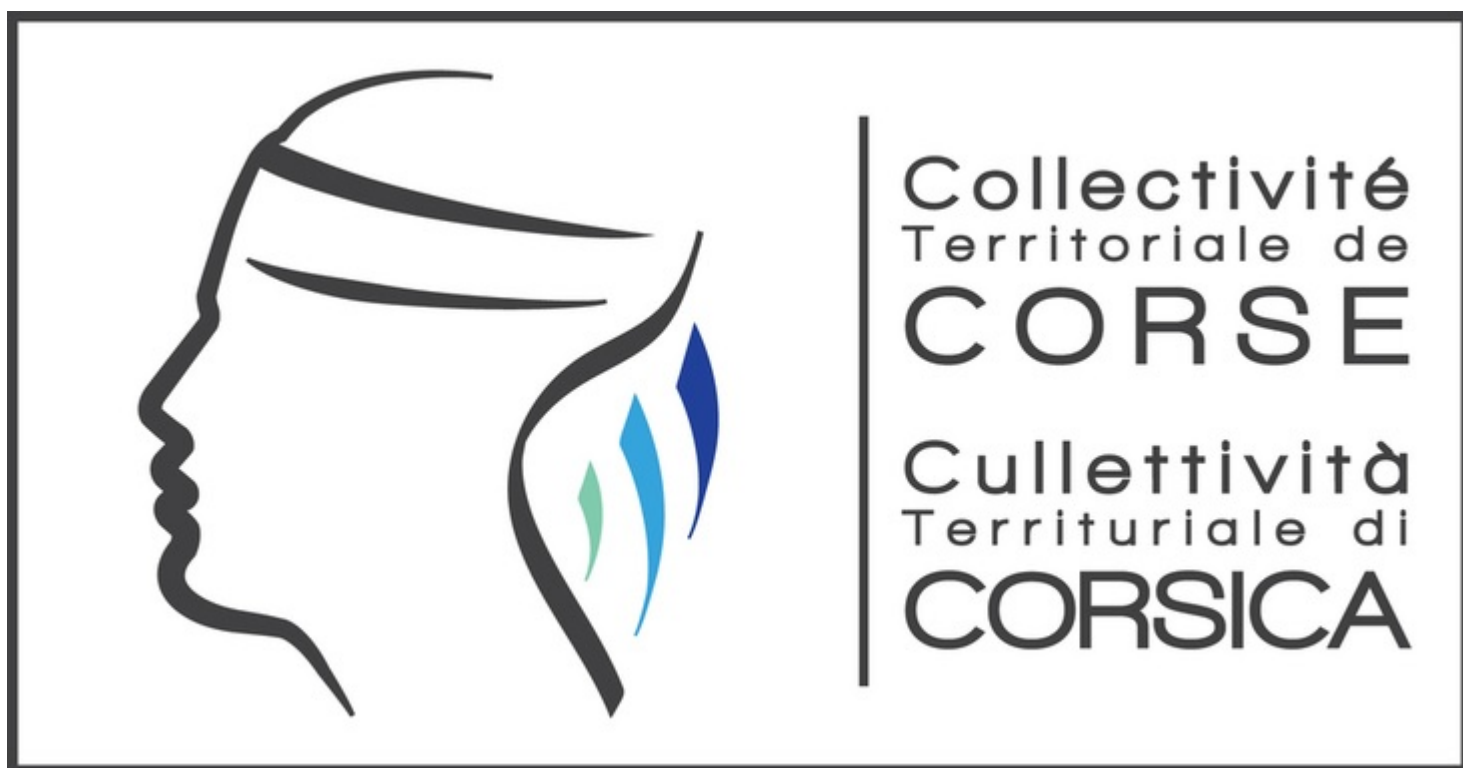


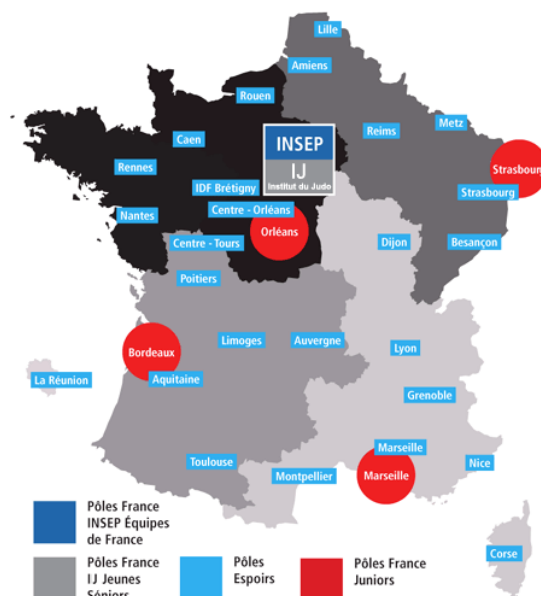
DOSSIER DE CANDIDATURE  
« PÔLE ESPOIRS CORSE »

# SAISON 2018/2019

AVEC LE SOUTIEN



La commission nationale du sport de haut niveau a validé le Parcours de l'Excellence Sportive (PES) de notre fédération le 19 novembre 2013. Ce PES a pour objectif principal, de préparer les judokas aux championnats du Monde et Jeux Olympiques.



Le parcours de l'excellence sportive organise l'ensemble des structures labellisées par le ministère de tutelle et des dispositifs d'entraînement permanent, ainsi que l'accompagnement du sportif pour atteindre le plus haut niveau international.

Le projet fédéral, tout en privilégiant la cohérence des actions menées au niveau national et au niveau territorial s'attache à distinguer clairement ce qui relève du judo de haut niveau, de ce qui contribue à l'accès à celui-ci ou à l'émergence des potentiels.

**LE TRIPLE PROJET HAUT- NIVEAU**, le PES comporte trois volets ayant pour objectifs:

- Classer la France parmi les meilleures nations mondiales aux Jeux Olympiques et aux championnats du monde.
- Former des champions qui trouvent une place dans la société (formation scolaire, universitaire, professionnelle)
- Faire en sorte que le judoka atteigne son plus haut niveau technique et sportif ce qui lui permettra de prendre des responsabilités dans le judo français (professeur, arbitre, commissaire sportif, dirigeant...)

**LA STRATEGIE du PES 2013 – 2018** est de passer d'un système fondé sur le fonctionnement des structures d'entraînement à un système centré sur le parcours du judoka.

Le système est ouvert, le judoka évolue dans le PES en fonction de son niveau sportif et de sa maturité, il n'y a pas de passage obligé, différents parcours sont possibles. Le sportif évolue dans une démarche progressive vers son meilleur niveau.

Les judoka sont regroupés dans les différents pôles par niveau sportif et non pas exclusivement par catégorie d'âge. Ils ont un objectif commun (atteindre le haut niveau pour ceux des pôles espoirs, atteindre le niveau international pour ceux des pôles France jeune et le pôle France de l'institut du judo, atteindre les podiums mondiaux et olympiques pour l'INSEP).

L'opposition sportive avec des partenaires variés est fondamentale dans la progression du judoka.

Les regroupements nationaux et les entraînements sur les pôles assureront un brassage inter générationnel permettant la transition de la catégorie cadets/cadette à juniors et de juniors à seniors.

*Le judo est un sport à maturité tardive, le PES suit une démarche progressive du club vers le plus haut niveau.*

**L'ENCADREMENT SPORTIF ET L'ACCOMPAGNEMENT DU JUDOKA**, sont des interactions entre les différentes structures. Le travail en équipe est nécessaire, il suit les principes suivants :

- Le club est présent à tous les échelons du PES. Le club a un rôle d'accompagnement du judoka dans son parcours, la majeure partie de l'entraînement étant assurée par le pôle, le coaching en compétition en dehors des tournois inscrits au programme sportif des pôles reste de la responsabilité du club. **Le Pôle ne doit pas se substituer au club.**
- Le PES doit laisser aux clubs et aux ligues leurs prérogatives dans le suivi des judoka en compétition.
- Les pôles espoirs, pôles France jeunes et le pôle seniors de l'IJ sont des structures ouvertes, les judoka hors structures peuvent participer aux entraînements du pôle.
- L'implication des professeurs de clubs formateurs sur les pôles espoirs est souhaitable.
- Le travail d'équipe entre les entraîneurs du pôle espoirs et du pôle France de la même région ou de la même ville est indispensable.

*Le partage des connaissances et d'expériences de l'encadrement est régulier, la formation de nos cadres est permanente.*

## SELECTION

Environ 25 à 35 judokas garçons et filles sont sélectionnés au Pôle Espoirs judo de Corse. Si vous êtes intéressé(e), vous devez remplir avant **le 6 avril 2018** la demande d'inscription signée des parents, du président du club et/ou du professeur de votre club, accompagnée des bulletins scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2017/2018.

**Le dossier est à retourner au siège de la ligue Corse de judo 23 avenue Maréchal Juin, Résidence Monte E Mare 20 090 AJACCIO**

**Les tests de sélection se dérouleront au C.S.J. de Corse du mercredi 2 au samedi 5 mai 2018.** Suite aux épreuves de sélection et après la réunion de la commission du haut niveau prévue au mois de juin à la Direction Régionale des sports, vous serez informé par voie postale de votre intégration au Pôle Espoirs pour la saison 2018-2019.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse E Mail : ..... Adresse E Mail parents : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

Téléphone : .....

Date de naissance : ..... Lieu : ..... Catégorie de Poids : ..... Grade : .....

Club : ..... Numéro de licence : .....

Professeur : ..... Téléphone : .....

Choix (Cochez la filière choisie) Recrutement à partir de la 5ème

Pôle ESPOIRS (externat)

Pôle ESPOIRS (internat)

AUTORISATION PARENTALE :

- Je soussigné \_\_\_\_\_ autorise mon fils / ma fille à faire acte de candidature au Pôle ESPOIRS Corse pour la saison 2018/2019.

Signature du responsable légal (ou tuteur légal)

AUTORISATION DU PRÉSIDENT DU CLUB OU DU PROFESSEUR :

- Je soussigné \_\_\_\_\_ agissant en qualité de président / professeur de l'association \_\_\_\_\_ autorise mon sociétaire nommé ci-dessus à faire acte de candidature au Pôle ESPOIRS Corse pour la saison 2018/2019.

Cachet et signature du Club

## CAHIER DES CHARGES

**LIEU D'IMPLANTATION** : AJACCIO.

**EFFECTIFS** : 35 sportifs.

### **SCOLARITÉ** :

Lycée Laetitia Bonaparte **04 95 29 68 68**, Collège Arthur Giovoni **04 95 23 60 30**, Lycée Professionnel Finosello **04 85 10 53 00**, Lycée Professionnel Jules Antonini **04 85 10 53 00**.

### **Sportifs scolarisés dans les classes suivantes :**

- Cinquième générale (collège Arthur Giovoni).
- Quatrième générale (Collège Arthur Giovoni).
- Troisième générale (Collège Arthur Giovoni).
- Seconde SES, cette 2nd regroupera tous les sportifs inscrits en pôle espoirs. l'option ne sera pas déterminante sur l'orientation scolaire (Lycée Laetitia Bonaparte).
- 1ère S, ES, L, STG (Lycée Laetitia Bonaparte).
- BEP, CAP, (Lycée Professionnel Finosello, Lycée Professionnel Jules Antonini).

- De la 5ème à la seconde, les élèves bénéficient de l'EPS globalisé.

- Dans la majorité des cas, les élèves sont libérés des cours à 15h ou 16h au plus tard.

- Concernant les classes de 1ère et les filières professionnelles, les aménagements scolaires ne sont pas garantis, chaque dossier est étudié au cas par cas.

### **CONDITIONS D'ENTRAÎNEMENT**

Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (C.S.J.C.)- Ajaccio.

Situation dans l'année : de septembre à mi-juin, (*calendrier scolaire*) 33 semaines de fonctionnement par an.

**Cycle Judo et préparation physique** (*les parents ne sont pas admis pendant les entraînements*).

Volume horaire : 08h00 à 10h00 dans la semaine, séances individuelles et collectives.

**Horaires et situation des séances dans la semaine** : Lundi, Mardi et Jeudi : 16h30-18h30, Mercredi : 14h-16h.

**Installations sportives** : Dojo équipé d'un plancher élastique sur coussin mousse d'une superficie de 306 m2, salle spécialisée (*salle de musculation*) + gymnase le cas échéant.

Durée des séances : de 1h à 2h.

**Responsable technique et entraîneur** : Yves CAMUZET, Conseiller Technique Fédéral.

### **SUIVI DES ELEVES**

#### **1 - Suivi médical**

**Médecin** : Dr Gilles TESTOU 06 12 21 54 54

Médecine et Biologie du Sport, nutrition du sportif, analyse du dossier médical d'admission, contrôle de l'aptitude médico-sportive, examens médicaux, tests, action de prévention (*blessures*), suivi paramédical, biologique, bilan nutritionnels.

Du lundi au vendredi au cabinet à 5 minutes du C.S.J.C. (*Centre médical Sainte Cécile*).

Echocardiographie transthoracique de repos et épreuve d'effort couplée à la mesure des échanges gazeux et des épreuves fonctionnelles respiratoire, sur rendez vous.

**Kinésithérapeute** : Jean Luc ROYER - 06 81 79 02 67

Suivi des soins traumatologiques, massages, les mercredi de 14h30 à 16h00 au C.S.J.C.

Du Lundi au vendredi au Centre de rééducation du Finosello (*suivi pathologique, retour de blessure*).

**Suivi administratif** : José Giovanni 06 42 29 36 13 L.C.Judo et Jean-Luc Luciani C.S.J.C. 06 47 92 61 04

## 2 - Suivi Scolaire

**Coordination** : Jean-Luc Luciani – C.S.J.C : 06 47 92 61 04 – 04 95 10 65 25

Mise en place d'un environnement éducatif pour le suivi des devoirs et le soutien scolaire pour les internes tous les soirs, pour les externes, le jour des entraînements au C.S.J.C.

Matières dispensées par des professeurs Certifiés : mathématiques, français, anglais. (*Moyens C.S.J.C. financés A.D.E.P.E.P*)

**Suivi des élèves** : Jean Luc Luciani 06 47 92 61 04

Pour les internes les absences, maladies et les présences à tous les Conseils de Classe sont gérées en liaison avec les chefs d'établissements et les CPE des classes concernées.

## 3 - Transport scolaire

Le C.S.J.C. assure le transport scolaire des élèves, la jonction avec les transports en commun et l'acheminement vers les installations sportives extérieures, le cas échéant.

Les parents des externes récupèrent leurs enfants après les entraînements au C.S.J.C.

## 4 - Suivi Sportif

**Les judokas sont suivis** à l'entraînement et logiquement pendant toutes les compétitions (*disponibilité des cadres*). Le cadre du Pôle est en relation avec les professeurs de club. Chaque athlète bénéficie d'une préparation et d'un suivi individualisé.

**Accompagnement** : d'une manière générale lorsque le Pôle finance un déplacement (*tournoi*), les athlètes sont suivis par les cadres du Pôle. En ce qui concerne les championnats, les judokas, en accord avec leurs enseignants peuvent être suivis par l'entraîneur du Pôle.

**Les tournois et les stages de préparation sont financés par le Pôle.** Programmation de trois tournois pour chaque catégorie d'âge en plus des compétitions officielles fédérales. Un stage est organisé fin août début septembre avec des activités de pleine nature. **Ce stage est obligatoire.**

## INTERNAT

**Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (C.S.J.C.) AJACCIO** Correspondant obligatoire pour tout élève mineur.

Hébergement et restauration : Les judokas sont hébergés dans des chambres à deux lits et disposent d'armoires et de bureaux individuels. La prestation de restauration concerne le service d'un petit déjeuner, d'un goûter et d'un repas du soir.

Les judokas du Pôle Espoirs (*internes et externes*) bénéficient du repas le mercredi midi au C.J.S.C.

**CONDITIONS FINANCIERES** (*participation au budget de fonctionnement du Pôle Espoirs*).

**Externes : 800 € par an (200 € à l'inscription dans dossier puis le reste à régler en début d'année)**

*La ½ pension du collège ou du lycée reste à la charge des parents.*

**Règlement** de la cotisation mensuellement, trimestriellement ou annuellement.

**Internes : 2 000 € par an (200 € à l'inscription dans dossier puis le reste à régler en début d'année)**

*La ½ pension du collège ou du lycée reste à la charge des parents.*

**Règlement** de la cotisation mensuellement, trimestriellement ou annuellement.

**Tout trimestre commencé par le judoka est dû.**

### Aides possibles

- Mairie, Clubs, Organismes sociaux de l'Education. Nationale (*Voir établissement scolaire d'accueil du sportif*).

## ORGANISATION DU PÔLE ESPOIRS

### Responsables du Pôle et gestion administrative

*José GIOVANNI*, vice-président de la Ligue Corse de Judo chargé du haut niveau.

Mobile : **06 42 29 36 13** – E-MAIL : [giovanni.jose2@gmail.com](mailto:giovanni.jose2@gmail.com)

*Yves CAMUZET*, Conseiller Technique Fédéral de Judo.

Mobile : **06 07 44 18 19** – E-MAIL : [ctfjudocorse@free.fr](mailto:ctfjudocorse@free.fr)

**Site WEB** : <http://www.judocorse.org>

*Adresse : Ligue Corse de Judo – 23 avenue maréchal Juin – résidence Monte E Mare 20090 AJACCIO*

## REGIME DE RESPONSABILITE

**Les jeunes sont placés sous la responsabilité du Pôle Espoirs Judo de Corse** pendant la durée des activités organisées par le Pôle Espoirs Judo de Corse et liées à son champ d'actions soit : les entraînements, les stages, les compétitions, les déplacements mis en œuvre par le Pôle Espoirs Judo de Corse pour prendre part à ces activités, quel que soit le mode de déplacement.

Véhicule de ligue, véhicule particulier conduit par un cadre missionné à cet effet, transport collectif non surveillé à l'usage exclusif des judokas, du lieu de prise en charge effective au point de retour effectif, y compris pour les trajets de liaison entre l'établissement scolaire, le lieu de l'activité et le domicile, dès lors que ces trajets sont organisés par le Pôle Espoirs Judo de Corse.

**Les jeunes restent sous la responsabilité de l'établissement scolaire pendant le temps scolaire.**

**Les jeunes sont placés sous la responsabilité du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse** pendant la durée des activités organisées par le C.S.J.C. et liées à son champ d'actions soit : l'hébergement de 17h30 à 7h30 le C.S.J.C. ne dispose pas d'externat dans la journée, de ce fait, les sportifs du Pôle, sont placés sous la responsabilité des établissements scolaires ou de la Ligue Corse de Judo, les déplacements mis en œuvre par le C.S.J.C. (établissements scolaires, gare ferroviaire, autres). Le C.S.J.C. en partenariat avec le Pôle Espoirs diffuse aux athlètes et leur parents en début de saison son règlement intérieur, destiné aux internes et externes. Il détaille et lie les droits et devoirs de chacun, mais aussi toutes les prestations détaillées du C.S.J.C.

**Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents, représentants légaux ou des personnes désignées par eux-mêmes** lors des activités ne relevant pas du programme d'actions du Pôle Espoirs Judo de Corse et pour les trajets d'ordre privé entre l'établissement scolaire, le domicile et le lieu de l'activité, dès lors que le trajet n'est pas effectué à bord d'un véhicule affrété à l'initiative du C.S.J.C.

Toute sortie de l'établissement scolaire, des lieux de stages ou de tournois non prévue par l'organisation de la vie scolaire ou du Pôle Espoirs Judo de Corse doit être préalablement notifiée par écrit par les parents ou tuteurs.

Les activités se déroulant sous la responsabilité du Pôle Espoirs Judo de CORSE bénéficient intégralement des dispositions du contrat d'assurance SMACL N° 26 29 38/C (tél : 05 49 32 87 85 et mail : [ffjda@smacl.fr](mailto:ffjda@smacl.fr)) et de la protection juridique EUROPEENNE DE PROTECTION JURIDIQUE (référence : *textes officiels FFJDA*) en matière de responsabilité civile, accidents corporels, assistance, protection juridique et assurance complémentaire pour les dommages aux véhicules des transporteurs bénévoles. L'assistance n'intervient qu'après appel au 0 800 02 11 11.

Au delà des garanties de base proposées avec le formulaire de licence, des options complémentaires en matière de couverture des accidents corporels peuvent être souscrites par les licenciés via leur club d'appartenance.

## SURVEILLANCE MEDICALE OBLIGATOIRE DES SPORTIFS SUR LISTES

- ✚ Examen préalable (échéance liste à 6 mois) :
  - ⇒ un examen médical par un médecin diplômé en médecine du sport.
  - ⇒ une recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites.
  - ⇒ un électrocardiogramme standardisé de repos avec compte rendu médical.
  - ⇒ une échocardiographie transthoracique de repos avec compte rendu médical.
  - ⇒ une épreuve d'effort d'intensité maximale (couplée à la mesure des échanges gazeux et à des épreuves fonctionnelles respiratoires) et visant à dépister d'éventuelles anomalies ou inadaptations à l'effort.
  - ⇒ un examen dentaire certifié par un spécialiste.
  
- ✚ 2 fois par an : un examen médical réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport comprenant :
  - ⇒ un entretien.
  - ⇒ un examen physique.
  - ⇒ des mesures anthropométriques.
  - ⇒ un bilan diététique, des conseils nutritionnels, aidés si besoin par des spécialistes coordonnés par le médecin selon les règles de la profession.
  - ⇒ une recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites.
  
- ✚ 1 fois par an :
  - ⇒ un examen dentaire certifié par un spécialiste.
  - ⇒ un examen électrocardiographique standardisé de repos avec compte rendu médical.
  - ⇒ un examen biologique pour les sportifs de plus de 15 ans (et autorisation parentale pour les mineurs) comprenant :
    - numération – formule sanguine.
    - réticulocytes.
    - ferritine
  
- ✚ 2 fois par an pour les mineurs et 1 fois par an pour les majeurs : un bilan psychologique lors d'un entretien spécifique par un médecin ou un psychologue sous responsabilité médicale, visant à :
  - ⇒ détecter des difficultés psychopathologiques et des facteurs personnels et familiaux de vulnérabilité ou de protection.
  - ⇒ prévenir des difficultés liées à l'activité sportive intensive.
  - ⇒ orienter vers une prise en charge adaptée si besoin.
  
- ✚ 1 fois tous les 4 ans : une épreuve d'effort maximale.
  
- ✚ 1 fois entre 18 et 20 ans : une échocardiographie cardiaque à renouveler si la précédente a été réalisée avant 15 ans.